

Circonscription : METZ ASH

Libellé du poste : **ENSEIGNANT de l'unité d'enseignement Maternelle Autisme (UEMA) - METZ**

1. Définition du poste et des missions :

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ou quatre ans, ayant un diagnostic d'autisme. L'unité d'enseignement est adossée à un établissement médico-social.(SESSAD)

2. Missions de l'enseignant de l'UE

L'enseignant :

- Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

- L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

3. Compétences et qualités requises par le candidat :

En particulier sur cette UE, le candidat :

- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques.

4. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D)
Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission

Références :

-3^{ème} plan autisme

-INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DGOS/ SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017).

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : téléphone : 03.87 38 64 53